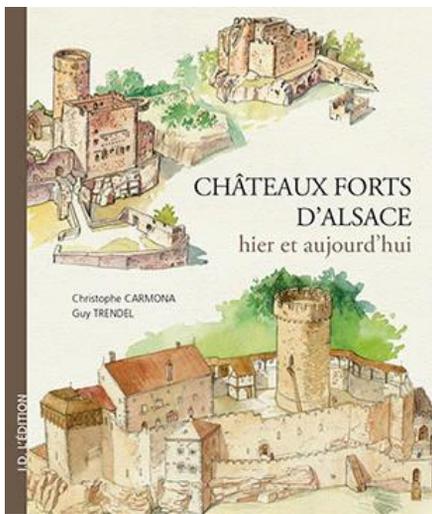


# Châteaux forts d'Alsace Hier et aujourd'hui

## En achetant ce livre, soutenez l'association châteaux forts d'Alsace et ses auteurs



**Format : 20 x 24 cm,  
128 pages,**

**Prix publique : 22 €  
Édité par I.D. l'édition**



[www.chateauxfortsalsace.com](http://www.chateauxfortsalsace.com)

Découvrez cet ouvrage original réalisé par deux passionnés des châteaux forts d'Alsace...

Christophe Carmona a parcouru la région pour repérer dans les ruines des détails remarquables, des indices permettant de s'imaginer à quoi pouvaient ressembler ces châteaux... Il s'est basé sur ses observations et croquis personnels mais aussi sur les dernières recherches et travaux des historiens et bénévoles qui œuvrent dans les chantiers de restauration...

Ces planches illustrées sont accompagnées de textes présentant l'historique des châteaux concoctés par Guy Trendel. Un régal pour les amoureux du patrimoine alsacien et pour les amateurs de dessins et croquis...

Nom : .....Prénom(s) : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

E-Mail : .....@.....

Je souhaite **commander le livre** directement à l'association au prix 22 € plus 7 € de frais d'envois soit un total de **29 €**

Je souhaite faire un **don à l'association** d'au moins **100 €**. Il vous en coûtera **33 €** après déduction de votre impôt mais cela nous aidera au développement des actions de l'association. Le livre vous sera alors envoyé gratuitement à titre de remerciement. Ce don est déductible fiscalement de vos impôts (66%), un reçu fiscal vous sera envoyé à cet effet.

**Veillez libeller votre chèque à l'ordre Association Châteaux forts d'Alsace, 14 rue de Bucarest 67100 Strasbourg  
par virement : FR76 1027 8010 8100 0203 7780 123**

Pour toute information [bonjour@chateauxfortsalsace.com](mailto:bonjour@chateauxfortsalsace.com)

Reconnue association d'intérêt général par l'administration fiscale, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66% du montant de votre don dans la limite de 20% du revenu imposable (articles 200-1.b et 238 bis 1.a du CGI). Ou 60% de Impôt sur les Sociétés pour les entreprises.

